

25

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47912

33 - Insertion

Soutien à l'action collective insertion jardin solidaire au Blosne

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 mars 2022 relative au soutien des actions collectives sur Rennes ;

Exposé :

L'instance technique de validation des projets de l'agence départementale du pays de Rennes a donné un avis favorable au projet d'action collective "jardin solidaire" sur le quartier du Blosne. Mené en partenariat avec le Centre communal d'action sociale, le Centre départemental d'action sociale, WeKer et le centre social, ce projet vise à favoriser le mieux-être et la remobilisation des publics qu'ils accompagnent par l'implication dans une activité collective de jardinage.

Une parcelle de 150 m² a été mise à disposition et aménagée par la Ville de Rennes à côté de la station de métro Triangle. Les actions menées avec le groupe d'usagers sont la préparation et l'entretien du jardin, la visite de jardins et sites extérieurs et d'autres actions collectives (participation à la fête de l'été organisée par « Vert le jardin », réalisation d'expos photos, atelier fabrication de confitures, glanage solidaire).

L'encadrement du groupe est assuré par un travailleur social du Centre départemental d'action sociale et une référente Revenu de solidarité active, pour le volet social et l'animation, et par l'association « Vert le jardin » qui apporte ses compétences et savoirs en matière de gestion des jardins partagés.

Il est proposé d'accorder une participation de 2 600 € à l'Association rennaise des centres sociaux (ARCS) pour mener à bien ce projet.

Décide :

- d'attribuer une participation de 2 600 € au profit de l'Association rennaise des centres sociaux, dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231256

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation